



Parent d'enfant français regularisation

Par **yland**, le **26/07/2010** à **15:05**

Bonjour,

voilà mon histoire dont j'aimerais avoir des avis ,voilà en tant que parent d'enfant français et aussi marié ,j'ai fais une demande ecrite à la prefecture pour une demande de regularisation en joignant divers justificatis comme acte de naissance de l'enfant;livret de famille,photocopie de passeport,justificatifs de domicile et autres et aujourd'hui la prefecture m'a repondu ceci:

vous avez sollicité la delivrance d'une carte de sejour en qualité de parent d'enfant français ,afin de me permettre de proceder à une instruction complete de votre demande je vous serais obliger de bien vouloir me faire parvenir ,dans un delai d'un mois tous justificatis que vous contribuez à l'entretien et à l'education de votre enfant depuis sa naissance(copie du carnet de santé,attestation caf,attestion de la mere)
alors ma question est ce que cela presente une bonne nouvelle pour moi suite à ma demande de regularisation?
merci de bien vouloir me donner vos avis

Par **jeetendra**, le **26/07/2010** à **17:55**

Bonsoir, la réponse est oui sous réserve de fournir les documents demandés, cordialement.

Par **yland**, le **26/07/2010** à **19:30**

merci de m'avoir repondu mais je vais encore vous embettez pourquoi selon vous la reponse est oui? c'est le sens de la phrase qui vous le faire dire ou autre chose? concernant les papiers demandé oui j'ai la possibilité de les fournir. veuillez bien me detaillez votres avis si cela est impossible car j'essai de me rassurer et tous les moyens sont pour

cordialement

Par **abdel30**, le **28/07/2010** à **13:41**

je suis dans la meme cas que toi , dit moi stp c'est ta envoyer une copie de ton passeport , merci d'avance

Par **yland**, le **28/07/2010** à **13:54**

abdel30

oui on m'a demander la photocopie de mon passeport et toi comment ça se passe?

Par **abdel30**, le **29/07/2010** à **12:39**

jai rien fait encore , jenvi faire une demande mais gai pas d passeport et je sais pas cest obligatoir ou pa